

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

**ORDRE DU JOUR**

- Installation de l'assemblée délibérante
- Election du Président
- Election du Vice-Président
- Renouvellement membres socio-professionnels
- Approbation du PV 85 du 16/02/2026
- Délégation à la directrice dans le cadre des marchés publics
- Délégation à la directrice pour la création et modification des régies de recettes et d'avance
- Autorisation permanente et générale de poursuites
- Rapports d'activités Office de Tourisme et Tellure
- Attestation d'agrément Tellure
- Point fréquentation Tellure
- Point conventions
- Programmation animations estivales
- Modification horaires Office de Tourisme
- Taxe de séjour 2027
- Points divers

REÇU À LA PRÉFECTURE

10 JUIN 2026

**DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARGENT »**

Séance du 20/05/2025

Membres votants titulaires représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :

Gaëlle SKOCIBUSIC, Camille IMHOFF, Régine ORSATI, Pierre SCHROTH, Patrick TONON, Jean-Luc FRECHARD

Membres délégués suppléants représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :

Noëllie HESTIN, David DUCROCQ, Jean-Marc BURRUS, Jean-Marc KAUFFMANN, Denis PETIT, Roselyne DIAZ

Membres représentants titulaires des socio-professionnels :

Thomas BELLICAM, Jean-Louis BORMANN, Gérard DELACOTE, Guillaume RUCH, Séverine KIEFFEL,

Membres représentants suppléants des socio-professionnels :

Joseph GAUTHIER, Catherine MALECKI, Cathy MENDEZ, Roland QUINCIEU, Armelle WILLEMEN,

**Participent aux délibérations :****6 membres élus communautaires :**

Gaëlle SKOCIBUSIC, Régine ORSATI, Pierre SCHROTH, Patrick TONON, David DUCROCQ, Roselyne DIAZ

**5 membres issus du secteur socio-professionnel :**

Jean-Louis BORMANN, Gérard DELACOTE, Guillaume RUCH, Catherine MALECKI, Roland QUINCIEU

**Excusés :**

Camille IMHOFF, Jean-Marc KAUFFMANN, Joseph GAUTHIER, Cathy MENDEZ, Jean Luc FRECHARD

Secrétaire de séance : Anne MEYER

Gaëlle SKOCIBUSIC, Présidente sortante de l'OTVA, prend la parole et souhaite la bienvenue aux membres présents.

**AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

Elle propose d'intégrer au point EP024/2026 un point relatif à l'autorisation pour la Directrice de signer des arrêtés de tarifs, initialement validé en Comité Directeur lors de la séance du 08/12/2025 (point EP59/2025). Aucun membre présent ne s'opposant à cette proposition, le point est ajouté à l'ordre du jour.

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

### POINT EP018/2026

#### INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Gaëlle SKOCIBUSIC, Présidente sortante de l'OTVA, accueille les nouveaux membres élus du Comité Directeur de l'Office de Tourisme du Val d'Argent :

Elue titulaire	Madame	Gaëlle	SKOCIBUSIC	Conseillère communautaire	SMAM
Elue titulaire	Madame	Camille	IMHOFF	Conseillère communautaire	SMAM
Elue titulaire	Madame	Régine	ORSATI	Conseillère communautaire	SCAM
Elu titulaire	Monsieur	Pierre	SCHROTH	Conseiller communautaire	SCAM
Elu titulaire	Monsieur	Patrick	TONON	Conseiller communautaire	LIÉPVRE
Elu titulaire	Monsieur	Jean-Luc	FRECHARD	3ème vice-président CCVA	RLF
Elue	Madame	Noëllie	HESTIN	Présidente CCVA	SMAM
Elu	Monsieur	David	DUCROCQ	Conseiller communautaire	SMAM
Elu	Monsieur	Jean-Marc	BURRUS	2ème vice-président CCVA	SCAM
Elu	Monsieur	Jean-Marc	KAUFFMANN	Conseiller communautaire	SCAM
Elu	Monsieur	Denis	PETIT	1er vice-président CCVA	LIÉPVRE
Elue	Madame	Roselyne	DIAZ	Conseillère communautaire	RLF

Le Comité Directeur **PREND ACTE** des nouveaux membres élus.

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026  
La Directrice



REÇU À LA PRÉFECTURE

10 JUIN 2026

REÇU A LA PRÉFECTURE  
10 JUIN 2026

PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

**POINT EP019/2026**

**ELECTION DE LA PRESIDENTE / DU PRESIDENT**

Gaëlle SKOCIBUSIC propose que le doyen parmi les personnes présentes préside l'élection de la /du Président/e.

Régine ORSATI demande aux candidats au poste de Président/e de se manifester.

Gaëlle SKOCIBUSIC est l'unique candidate

Régine ORSATI demande ensuite à l'assemblée si elle souhaite un vote à bulletin secret ou à main levée.

L'assemblée opte pour un vote à main levée.

Gaëlle SKOCIBUSIC est élue à l'unanimité des voix moins une abstention.

Elle remercie les membres présents pour la confiance renouvelée et pour le travail d'équipe réalisé lors de la précédente mandature. Elle précise à l'attention des nouveaux membres que le Comité Directeur se réunit toutes les 6 à 8 semaines.

*Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité moins 1 abstention**, d'élire Gaëlle SKOCIBUSIC Présidente de l'Office de Tourisme du Val d'Argent*

**Pour extrait conforme,  
La Directrice**

**Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026**

**La Directrice**



REÇU A LA PRÉFECTURE

10 JUIN 2026

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

### POINT EP020/2026

#### ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE / DU VICE-PRESIDENT

Gaëlle SKOCIBUSIC poursuit avec l'élection de la / du Vice-Président/e en précisant que la Vice-Présidente sortante est Séverine KIEFFEL qui ne souhaite plus être membre du Comité Directeur.

Elle propose que ce poste soit occupé par un membre du collège des socio-professionnels et demande aux candidats au poste de Vice-Président/e de se manifester.

Aucun membre socio-professionnel ne se déclarant spontanément, elle demande à Gérard DELACOTE s'il accepte d'être candidat.

Gérard DELACOTE accepte tout en précisant qu'il ne ressent pas le besoin d'avoir un titre pour s'exprimer au sein du Comité Directeur.

Gaëlle SKOCIBUSIC demande ensuite à l'assemblée si elle souhaite un vote à bulletin secret ou à main levée. L'assemblée opte pour un vote à main levée.

Gérard DELACOTE est élu à l'unanimité des voix.

Il remercie l'assemblée pour ce vote.

Jean-Marc BURRUS tient à souligner que Gérard DELACOTE a été de bon conseil durant son mandat de Président de la CCVA et Gaëlle SKOCIBUSIC confirme que cela a également été le cas pour l'OTVA.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**, d'élire Gérard DELACOTE Vice-Président de l'Office de Tourisme du Val d'Argent

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026

La Directrice



REQU À LA PRÉFECTURE  
10 JUIN 2026

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

### POINT EP021/2026

#### RENOUVELLEMENT MEMBRES SOCIO-PROFESSIONNELS

L'ensemble des membres du collège des socio-professionnels ont été consultés sur leur souhait de rester membre ou non, avant le renouvellement du Comité Directeur.

Suite à cette consultation, 2 membres représentant le collège des socio-professionnels sont démissionnaires. Il s'agit de Mesdames Séverine KIEFFEL et Armelle WILLEMIN.

Il convient donc de proposer 2 nouveaux membres à la Communauté de Communes.

Gaëlle SKOCIBUSIC indique qu'elle a contacté

- Birgit DROUAN de l'Hostellerie des Bagenelles, qui a indiqué ne pas être disponible
- Mireille MULLER de la SPL EVA, qui a accepté d'être la suppléante de Thomas BELLICAM

Elle consulte les membres présents pour des idées de socio-professionnels à contacter.

Guillaume RUCH propose d'appeler le restaurant de la Taverne du Vif.

*Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la proposition de Mireille MULLER comme membre socio-professionnel.*

**Pour extrait conforme,  
La Directrice**

**Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026**

**La Directrice**



REÇU A LA PRÉFECTURE

10 JUIN 2026

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

**POINT EP022/2026**

**APPROBATION DU PV 85 DU 16/02/2026**

La Présidente propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 février 2026.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE le PV 85 du 16/02/2026 avec 8 voix pour et 3 abs-tentions (nouveaux membres).**

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026

La Directrice



REÇU A LA PRÉFECTURE

10 JUN 2026

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

### POINT EP023/2026

#### DELEGATION A LA DIRECTRICE DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

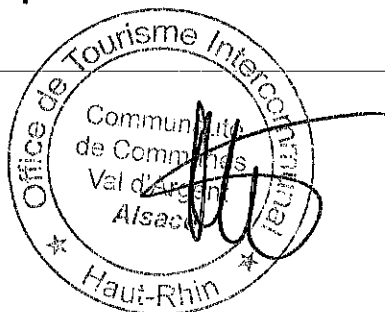
Lors de la réunion du Comité Directeur du 13/10/2025, dans sa délibération EP42/2025 (PV83), le Comité Directeur a donné délégation à la Directrice pour prendre toute décision et signer tout document en matière de préparation, publicité, mise en concurrence, passation et exécution de marchés publics, qu'ils soient de fournitures, services ou travaux.

Il convient de préciser le plafond de la délégation afin de la rendre conforme aux statuts de l'OTVA et de la limiter aux montants de la procédure MAPA, soit 216 000 € HT pour les fournitures et services et 5 404 000 € HT pour les travaux.

*Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le plafond de 216 000 € HT pour les fournitures et services et 5 404 000 € HT pour les travaux de la délégation à la Directrice pour prendre toute décision et signer tout document en matière de préparation, publicité, mise en concurrence, passation et exécution de marchés publics, qu'ils soient de fournitures, services ou travaux.*

Pour extrait conforme,  
La Présidente

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026  
La Présidente



RÉÇU À LA PRÉFECTURE  
10 JUIN 2026

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

### POINT EP024/2026

#### DELEGATION A LA DIRECTRICE POUR LA CREATION ET MODIFICATION DES REGIES DE RECETTE ET D'AVANCE

**Délégation de compétence au profit de la Directrice pour la création, la modification et la suppression des régies de recettes et d'avances.**

**Le Comité Directeur,**

**VU** le Code du tourisme, et notamment ses articles L. 133-4 à L. 133-10-1 et R. 133-1 à R. 133-15 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles R. 2221-1 et suivants relatifs aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

**VU** les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du CGCT relatifs à la création et au fonctionnement des régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**VU** les statuts de l'EPIC Office de Tourisme du Val d'Argent ;

**CONSIDÉRANT** que la réactivité commerciale et opérationnelle de l'Office de Tourisme (boutique, billetterie, animations, restauration) nécessite des ajustements réguliers des régies de recettes et d'avances ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de bonne administration de déléguer à la Directrice la faculté de créer ou de modifier ces régies afin d'alléger les procédures du Comité de Direction ;

#### **DÉCIDE**

##### **Article 1 : Octroi de la délégation**

Le Comité Directeur délègue à la Directrice la compétence pour décider, au nom de l'établissement, de la **création**, de la **modification** et de la **suppression** des régies de recettes et des régies d'avances de l'Office de Tourisme.

##### **Article 2 : Étendue du pouvoir**

Cette délégation inclut la fixation de l'objet de la régie, du montant maximal de l'avance ou de l'encaisse, ainsi que le choix des modes de paiement et de recouvrement, dans le respect de la réglementation en vigueur. La Directrice procède également, par acte séparé, à la nomination des régisseurs et de leurs mandataires.

##### **Article 3 : Conditions d'exercice**

Toute décision prise en vertu de la présente délégation est subordonnée à l'**avis conforme préalable du comptable public** assignataire de l'EPIC.

##### **Article 4 : Durée et exécution**

Cette délégation est accordée pour la durée des fonctions de la Directrice. La présente délibération sera transmise au représentant de l'État (contrôle de légalité) et notifiée au comptable public.

#### **DELIBERATION AUTORISANT LA DIRECTRICE A SIGNER LES ARRETES DE TARIFS**

Ce point a été voté en point EP59/2025 lors de la séance du 8 décembre 2025.

**Le Comité Directeur,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les statuts de l'EPIC – Office de Tourisme du Val d'Argent ;

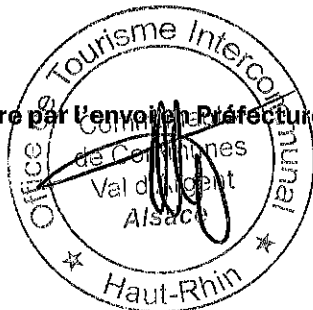
**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la continuité du service et la réactivité dans la mise à jour des tarifs

**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- Quand il n'est pas possible d'attendre sa prochaine réunion, le comité directeur délègue à la Directrice, ordonnatrice, le pouvoir d'arrêter les tarifs,
- En l'absence ou l'empêchement de la Directrice, exceptionnellement, la Présidente est autorisée à arrêter des tarifs.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la délégation à la Directrice pour la création et modification des régies de recettes et la signature des arrêtés de tarifs

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026  
La Présidente



Pour extrait conforme,  
La Présidente



# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

### POINT EP025/2026

#### AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES

En application des dispositions de l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Directrice peut donner délégation au Trésorier pour engager les poursuites qu'elle jugera nécessaires pour le recouvrement des titres.

En conséquence, il est proposé de donner cette délégation au Comptable du Trésor Public dont relève l'OTVA

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** l'autorisation permanente et générale de poursuites au comptable du Trésor Public dont relève l'OTVA.

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026

La Directrice



REÇU À LA PRÉFECTURE

10 JUIN 2026

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

**POINT EP026/2026**

**RAPPORTS D'ACTIVITES OFFICE DE TOURISME ET TELLURE**

Anne MEYER présente les rapports d'activités 2025 de l'OTVA et de Tellure - joints en annexe.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** des rapports d'activités 2025 de l'OTVA et de Tellure.

**Pour extrait conforme,  
La Directrice**

**Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026**

**La Directrice**



REÇU À LA PREFECTURE

10 JUN 2026

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

**POINT EP027/2026**

### ATTESTATION D'AGREMENT TELLURE

L'article 16 des statuts de l'OTVA prévoit que le Comité Directeur approuve par délibération l'embauche du personnel saisonnier.

Voici, en plus du personnel permanent, les embauches prévues pour la saison 2026 :

Fonctions	Prise en charge	Durée	Classification	Minima au 01/11/25	Minima au 01/03/26	Salaire Brut	Total salaires	Charges patronnales	TOTAL
Responsable exploitation	100%	13	Niv V coef 300	2 547,19 €	2 547,19 €	2 674,55 €	34 769,15 €	8 662,39 €	43 431,54 €
Guide	100%	7,5	Niv II ech 1 coef 175	1 854,66 €	1 854,66 €	1 870,00 €	14 025,00 €	3 494,19 €	17 519,19 €
Guide	100%	7,5	Niv II ech 1 coef 175	1 854,66 €	1 854,66 €	1 870,00 €	14 025,00 €	3 494,19 €	17 519,19 €
Guide	50%	7,5	Niv II ech 1 coef 175	1 887,60 €	1 887,60 €	950,00 €	7 125,00 €	1 775,12 €	8 900,12 €
Game Master	100%	7,5	Niv II ech 1 coef 175	1 872,00 €	1 872,00 €	1 870,00 €	14 025,00 €	3 494,19 €	17 519,19 €
Chargé(e) accueil-caisse	80%	7,5	Niv II ech 1 coef 175	1 854,66 €	1 854,66 €	1 496,00 €	11 220,00 €	2 795,35 €	14 015,35 €
Chargé(e) accueil-caisse	50%	7,5	Niv II ech 1 coef 175	1 887,60 €	1 887,60 €	950,00 €	7 125,00 €	1 775,12 €	8 900,12 €
Guide	100%	2	Niv II ech 1 coef 175	1 854,66 €	1 854,66 €	1 870,00 €	3 740,00 €	931,78 €	4 671,78 €
Guide	100%	2	Niv II ech 1 coef 175	1 854,66 €	1 854,66 €	1 870,00 €	3 740,00 €	931,78 €	4 671,78 €
Chargé(e) accueil-caisse	100%	2	Niv II ech 1 coef 175	1 854,66 €	1 854,66 €	1 496,00 €	3 740,00 €	931,78 €	4 671,78 €
Game Master	100%	1	Niv II ech 1 coef 175	1 854,66 €	1 854,66 €	1 870,00 €	1 870,00 €	465,89 €	2 335,89 €
Chargé(e) boutique-caisse	100%	2	Niv II ech 1 coef 175	1 854,66 €	1 854,66 €	1 870,00 €	3 740,00 €	931,78 €	4 671,78 €
Chargé(e) bar-caisse	100%	2	Niv II ech 1 coef 175	1 854,66 €	1 854,66 €	1 870,00 €	3 740,00 €	931,78 €	4 671,78 €
Extras week-end manifestations	100%	2	Niv I ech 1 coef 150	1 820,00 €	1 820,00 €	1 830,00 €	3 660,00 €	911,85 €	4 571,85 €
<b>TOTAL</b>							<b>126 544,15 €</b>	<b>31 527,21 €</b>	<b>158 071,36 €</b>

Anne MEYER se réserve le droit de proposer, selon les qualifications des personnes recrutées et afin d'être plus attractif, une marge de 5% à appliquer sur le salaire brut.

Le comité Directeur autorise en son nom la Présidente Gaëlle SKOCIBUSIC à signer l'attestation d'agrément.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **PREND ACTE des informations ci-dessus et APPROUVE à l'unanimité** l'embauche des saisonniers 2026 pour Tellure avec une marge de négociation de 5% sur le salaire brut.  
Il **AUTORISE** la Présidente à produire l'attestation d'agrément

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026  
La Directrice



REÇU À LA PRÉFECTURE

10 JUN 2026

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

### POINT EP028/2026

#### POINT FREQUENTATION TELLURE

La saison 2026 se caractérise par plusieurs nouveautés : la réservation en ligne et les horaires de visites. Ce nouveau système permet de planifier les besoins en guides et d'avoir recours à un équivalent temps plein en moins par rapport à la saison 2025, comme en témoigne l'attestation d'agrément présentée au point précédent (EP027/2026).

L'offre en restauration a été renouvelée et semble avoir trouvé sa clientèle depuis mai :

- Croque-monsieur, quiche lorraine, quiche végétarienne, soupe de l'Atelier de Guillaume
- Planchette de fromages de la ferme Claudepierre
- Knacks, tartines, crêpes, gaufres

Fin avril 2026 : fréquentation en recul de 16% par rapport à 2025.

Baisse du pouvoir d'achat, hausse du prix du carburant.

Focus : chiffres pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 mai 2026 par rapport à la période du 1<sup>er</sup> au 15 mai 2025 :

- Fréquentation en progression de 33%
- CA en progression de 12%

Le Comité Directeur **PREND ACTE** de la fréquentation de Tellure.

Guillaume RUCH précise qu'il a travaillé avec Nicole BARADEL pour adapter les produits en termes de qualité et de prix.

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026  
La Directrice



REÇU À LA PRÉFECTURE

10 JUIN 2026

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

### POINT EP029/2026

### POINT CONVENTIONS

Depuis la précédente réunion du Comité Directeur, les conventions suivantes sont signées ou en cours de signature avec les prestataires suivants :

- ASEPAM – élargissement de la collaboration initiée en 2025 avec des visites pédagogiques à des visites guidées classiques à Tellure

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la convention avec l'ASEPAM pour l'exercice 2026.

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026

La Directrice



REÇU A LA PRÉFECTURE

10 JUIN 2026

PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

**POINT EP030/2026**

**PROGRAMMATION ANIMATIONS ESTIVALES**

Guinguettes alsaciennes les jeudis de 19h30 à 22h30

- 16 juillet : Ferme d'Argentin, Lièpvre
- 23 juillet : Auberge Les Bagenelles, Sainte-Marie-aux-Mines
- 30 juillet : Etang de pêche, Lièpvre
- 6 août : Place des fêtes, Rombach-le-Franc (Comité des Fêtes)
- 13 août : Camping les Reflets, Sainte-Marie-aux-Mines
- 20 août : Gouttes d'eau, Sainte-Marie-aux-Mines – à confirmer

Petits déjeuners de bienvenue à l'OTVA, les lundis de 9h à 11h, du 6 juillet au 17 août

Promotion des sites, des animations et des visites proposées par le Pays d'Art et d'Histoire avec présence de David Bouvier

Brioche, café et jus

Le Comité Directeur **PREND ACTE** de la programmation estivale de l'OTVA.

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026

La Directrice



REÇU A LA PREFECTURE

10 JUN 2026

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

### POINT EP031/2026

#### MODIFICATION DES HORAIRES DE L'OTVA

Il est proposé d'aménager les horaires de l'OTVA en fonction du volume de fréquentation constaté en 2025. Cela permettra

- De pallier l'absence d'alternante à compter du 1<sup>er</sup> septembre,
- De dégager du temps à l'équipe pour aller à la rencontre des acteurs socio-professionnels et associatifs du Val d'Argent

#### Suggestions :

- Ouverture le dimanche uniquement en juillet et août ainsi que pour Mineral & Gem et le Carrefour européen du Patchwork
- Ouverture réduite de novembre à mars, hors vacances scolaires

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la modification des horaires d'ouverture de l'OTVA.

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026  
La Directrice



REÇU À LA PRÉFECTURE

10 JUIN 2026

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

### POINT EP031/2026 TAXE DE SEJOUR 2027

Les tarifs de la taxe de séjour intercommunale ont été modifiés en 2026.  
Pour mémoire, ils sont définis comme suit :

	Tarifs CCVA	Tarifs préconisés
Palaces	<b>3,30 €</b>	<b>4,00 €</b>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	<b>1,84 €</b>	<b>3,00 €</b>
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	<b>1,45 €</b>	<b>2,00 €</b>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	<b>1,07 €</b>	<b>1,50 €</b>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	<b>0,80 €</b>	<b>0,90 €</b>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	<b>0,67 €</b>	<b>0,80 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	<b>0,52 €</b>	<b>0,60 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	<b>0,20 €</b>	<b>0,20 €</b>
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	<b>5,00 % + taxe additionnelle</b>	<b>5,00 % + taxe additionnelle</b>

La taxe additionnelle départementale de 10% s'ajoute à ces tarifs.

La Présidente propose au Comité Directeur de recommander à la CCVA d'augmenter les tarifs actuels pour 2027 comme précisé dans le tableau ci-dessus, de manière à être en cohérence avec les montants appliqués dans la Vallée de Villé pour l'ensemble des tarifs sauf pour la catégorie des « Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures » où il est préconisé de s'aligner sur les tarifs de la Communauté de Communes de Sélestat

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** l'évolution des tarifs de taxe de séjour et fait la recommandation en ce sens à la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026  
La Directrice



Pour extrait conforme,  
La Directrice



REÇU À LA PRÉFECTURE  
10 JUN 2026

PROCES – VERBAL de réunion du 20/05/2026

**POINT EP032/2026**

**POINTS DIVERS**

Point RH

Pamella RODRIGUES a donné sa démission la semaine précédente et quittera son poste de CONSEILLERE EN SEJOUR - CHARGÉE DE L'ACCUEIL à compter du 13 juin 2026.

Ce départ intervient juste avant la haute saison et il convient de la remplacer rapidement.

Groupe de travail FEERIES DE NOEL

Après avoir organisé une 1<sup>ère</sup> fois les Féeries de Noël, l'OTVA prépare la prochaine édition.

Les membres du Comité Directeur intéressés par la participation au groupe de travail sont invités à se faire connaître

Semaines du tourisme économique et des savoir-faire 19 octobre – 1<sup>er</sup> novembre 2026

Organisées par 28 offices de tourisme sur 32 en Alsace afin de permettre

- au grand public de découvrir les entreprises et activités locales,
- aux entreprises et diverses structures de valoriser leurs savoir-faire, gagner en notoriété, renforcer leur image et diversifier leurs activités.

Pour les entreprises/structures il s'agit également d'une opportunité de vendre leurs produits, créer des vocations, recruter et servir leur démarche RSOE.

Gratuit pour les entreprises/structures qui bénéficieront en outre d'un accompagnement complet de leur office de tourisme.

Chaque visiteur adulte s'inscrit en ligne et s'acquittera d'un droit de participation de 2€, récolté au bénéfice de l'association LES ENFANTS DE MARTHE.

Chaque office de tourisme participant

- recrutera les entreprises/structures de sa destination,
- leur offrira un accompagnement complet pour organiser les visites (techniques d'accueil, conseils),
- S'acquittera d'une participation financière de 500 € qui permettra de proposer la réservation centralisée en ligne, mettre en place les outils et la campagne de promotion.

Prochaines réunions du Comité Directeur

La prochaine réunion du Comité Directeur est fixée au mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2026 à 18h à la CCVA

Les thématiques suivantes seront notamment à l'ordre du jour :

- CFU
- CFE
- Augmentation salariale

10 JUIN 2026

Anne MEYER invite le Comité Directeur à participer aux réunions suivantes :

- le 5 juin à partir de 14h dans les jardins de la Villa Koenig, 20 rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines, l'OTVA en collaboration avec le PAH convie les acteurs touristiques du Val d'Argent et du PETR ainsi que les OT alsaciens au lancement de la saison estivale des sorties proposées par le PAH
- le 11 juin de 14h30 à 19h, la Trésorerie de Kaysersberg organise des portes ouvertes à destination des décideurs locaux et élus pour présenter ses services et échanger.

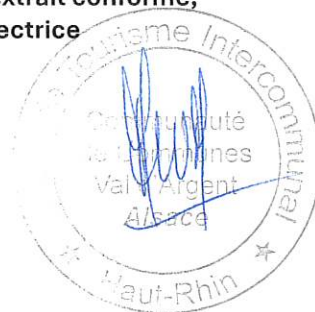
Le Comité Directeur **PREND ACTE** des points divers.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 20h15

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 04/06/2026  
La Directrice



Pour extrait conforme,  
La Directrice





REÇU A LA PRÉFECTURE

10 JUIN 2026



## CONVENTION DE MANDAT 2026

Entre :

**OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARGENT- TELLURE**, représenté par sa Directrice

Dénotné ci-après **OTVA**

Et

**ASEPAM**, représentée par son Président

Centre du Patrimoine Minier – 4 rue du Dr Weisgerber - 68160 Sainte-Marie-aux-Mines

Dénotné ci-après **ASEPAM**

Il est exposé et convenu ce qui suit, quant à la commercialisation d'ateliers pédagogiques :

### ARTICLE 1 : OBJET

L'OTVA est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours, ce qui lui permet de commercialiser l'offre touristique du Val d'Argent : hébergements, séjours, activités, prestations groupes. L'ASEPAM, par la présente convention, autorise l'OTVA à réserver et vendre des ateliers pédagogiques avec ou sans visite du Parc Minier Tellure aux conditions citées ci-après. Cet accord implique de la part de l'ASEPAM : une constante qualité de l'accueil, des prestations proposées, de la structure ou du site d'accueil, et le respect de la législation en vigueur.

### ARTICLE 2 : DUREE ET SERVICES

La présente convention est établie pour l'année 2026. Elle annule et remplace toute convention de mandat signée précédemment.

L'ASEPAM s'engage à fournir les prestations indiquées sur la (les) fiches(s) produits. Cette convention s'applique aux produits présents et à venir selon les mêmes modalités. Tout document complémentaire ou toute modification devra être transmis par écrit à l'OTVA, daté, signé et comportant la mention « bon pour accord ». Ces derniers ainsi que la (les) fiches(s) produits seront annexés à la présente convention et mis à jour à chaque fois que cela sera nécessaire.

L'OTVA se réserve le droit de valider ou non les modifications apportées aux produits déjà commercialisés.

Tél. +33 (0)3 89 58 80 50 • Fax +33 (0)3 89 58 80 49 • Mail : [tourisme@valdargent.com](mailto:tourisme@valdargent.com)

Place du Prensureauux • F-68160 Sainte-Marie-aux-Mines

### ARTICLE 3 : REGLEMENTATION ET ASSURANCE

Afin d'assurer les visites guidées, l'ASEPAM devra être en règle avec la réglementation en vigueur et produire une assurance RCP.

### ARTICLE 4 : RESPECT DES REGLES EN VIGUEUR A TELLURE

L'ASEPAM s'engage à suivre les mêmes règles et protocoles établis par la Responsable d'exploitation que le personnel, notamment en ce qui concerne les règles sanitaires, l'hygiène et la propreté du site, les repas et la sécurité.

### ARTICLE 5 : ATELIERS PEDAGOGIQUES

Les prix publics des ateliers pédagogiques se déclinent comme suit :

- Visite de la mine Tellure + 1 atelier pédagogique : 10,00 € TTC
- Visite de la mine Tellure + 2 ateliers pédagogiques : 13,50 € TTC

La totalité des sommes dues par le client est encaissée par l'OTVA.

Pour la facturation, la clé de répartition entre les prestations fournies par l'ASEPAM et TELLURE se décompose selon le tableau suivant :

Effectif groupe	Part variable						Part fixe	
	Visite			Atelier			Accueil	Ateliers (conception, réalisation)
	Guide Tellure et/ou ASEPAM			Animateur Tellure et/ou ASEPAM				
Guide 1	Guide 2	Guide 3	Anim. 1	Anim. 2	Anim. 3	Tellure	ASEPAM	
<= 20	30%	-	-	30%	-	-	10%	30%
21 <= 40	15%	15%	-	15%	15%	-	10%	30%
40 <= 60	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	30%

### ARTICLE 6 : VISITES GUIDEES CLASSIQUES

Les visites guidées classiques réalisées par l'ASEPAM pour le compte de Tellure sont rémunérées au tarif de 30 € HT par guide et par visite.

L'équipe de guides amenée à intervenir est constituée des 2 salariés de l'ASEPAM et de 4 bénévoles.

### ARTICLE 7 : RESERVATION

Lors d'une demande de réservation, l'OTVA vérifie la disponibilité d'un animateur de l'ASEPAM et appelle l'ASEPAM. En cas de disponibilité, l'OTVA renseigne le créneau souhaité son agenda en y faisant figurer les éléments suivants :

- Nom du client et nombre de participants
- Dates et nature des prestations fournies par l'ASEPAM et Tellure

## **ARTICLE 8 : ANNULATION**

En cas d'annulation du fait du client, une information écrite sera faite à l'ASEPAM par l'OTVA. S'agissant d'une annulation tardive, des frais pourront être versés en dédommagement à l'ASEPAM dans la limite des conditions d'annulation spécifiques à l'OTVA et des sommes encaissées à cet effet.

Dans le cas où l'ASEPAM n'honorait pas les réservations prises et confirmées, il serait redevable du montant des prestations non fournies à l'OTVA.

## **ARTICLE 9 : FACTURATION**

L'ASEPAM adressera sa facture pour chaque prestation à l'OTVA en y joignant obligatoirement le nom du groupe et son effectif, ainsi que la date de la prestation fournie.

L'OTVA effectuera le règlement à l'ASEPAM dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

## **ARTICLE 10 : OBLIGATIONS DES PARTIES**

L'ASEPAM s'engage pour la durée de la présente convention à :

- maintenir la qualité des prestations faisant l'objet de la présente convention et réserver au client un accueil irréprochable,
- Informer l'OTVA par écrit de toute modification éventuelle,
- Informer l'OTVA de tout litige avec un client.

L'OTVA s'engage pour la durée de la présente convention à :

- mettre en marché et commercialiser les prestations faisant l'objet de la présente convention,
- faire la promotion de ces prestations sur différents supports de communication,
- régler sur facture le montant des prestations réalisées dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

## **ARTICLE 11 : DENONCIATION, SUSPENSION ET LITIGES**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par courrier recommandé avec accusé réception à tout moment et/ou en cas de manquement à l'une des clauses de celle-ci susceptible d'avoir entraîné un préjudice à l'une ou à l'autre des parties. Toute prestation en cours devra cependant être honorée. L'OTVA ou l'ASEPAM pourra, en cas de litige, suspendre la présente convention jusqu'à ce que l'objet du litige soit réglé (détérioration de la structure d'accueil, non-conformité des prestations, modalités de vente ...).

L'OTVA est tenu légalement, en cas d'insatisfaction du client sur la prestation fournie et suivant l'importance du litige, de :

- le dédommager si l'insatisfaction empêche le déroulement de la prestation
- lui proposer une autre prestation similaire
- le rembourser selon les conditions d'annulation indiquées dans les conditions particulières de vente en dernier recours.

Dans tous les cas si le litige résulte du fait de l'ASEPAM, celui-ci prendra en charge les décaissements occasionnés à ce sujet, le montant des prestations restant dû à l'OTVA.

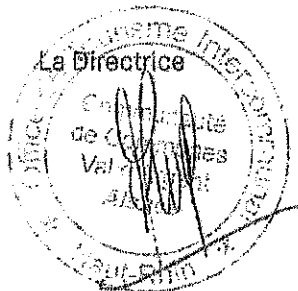
Tout litige ne pouvant trouver d'accord amiable, sera porté devant les tribunaux compétents (cf. articles R211-9, R211-10 et R211-11 des conditions générales de vente).

L'ASEPAM reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente jointes en annexe. La signature de la présente convention vaut acceptation de celles-ci; en cas de changement, un exemplaire des nouvelles conditions générales et particulières de vente sera envoyé à l'ASEPAM.

Fait en deux exemplaires, à Sainte-Marie-aux-Mines, le 31 mars 2026


Office de Tourisme du Val d'Argent  
Parc Tellure

ASEPAM



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. O. [unclear]".

 **A.S.E.P.A.M.**  
Centre du Patrimoine Minier  
4, rue du Dr Weisgerber  
68 160 Ste Marie-aux-Mines  
03 89 58 62 11 - [contact@asepam.org](mailto:contact@asepam.org)  
[www.asepam.org](http://www.asepam.org)

PRÉFECTURE  
10 JUIN 2026



## Rapport d'activité 2025 Office de Tourisme du Val d'Argent - Tellure

1. Accueil
2. Information
3. Coordination des acteurs du tourisme
4. Promotion
5. Politique intercommunale
6. Exploitation de Tellure
7. Organisation de fêtes et de manifestations culturelles
8. Commercialisation
9. Vie de l'EPIC
10. Taxe de séjour
11. Bilan financier

Rapport d'activité 2025

REÇU À LA PRÉFECTURE  
10 JUIN 2026

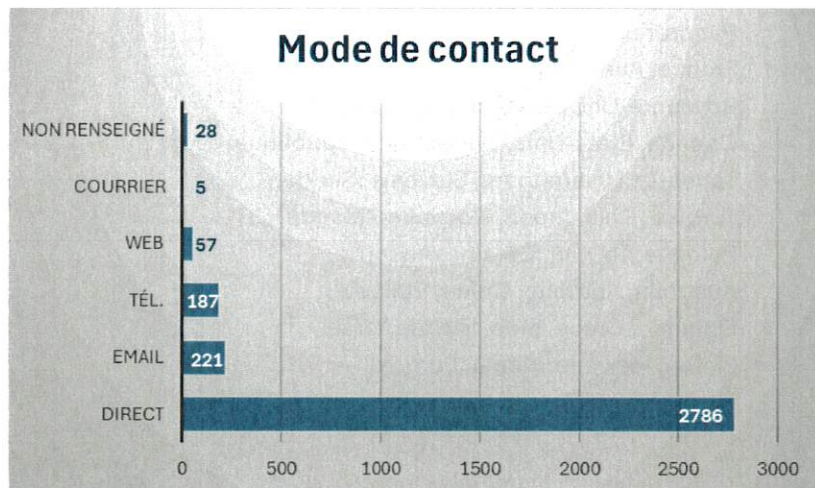
REÇU À LA PRÉFECTURE  
10 JUIN 2026



### 1. ACCUEIL mode de contact

En 2025, l'OTVA a répondu à 3 284 demandes, représentant l'accueil de 5531 personnes, tous canaux confondus.

Progression de 17,3% par rapport à 2024 (4716 visiteurs)

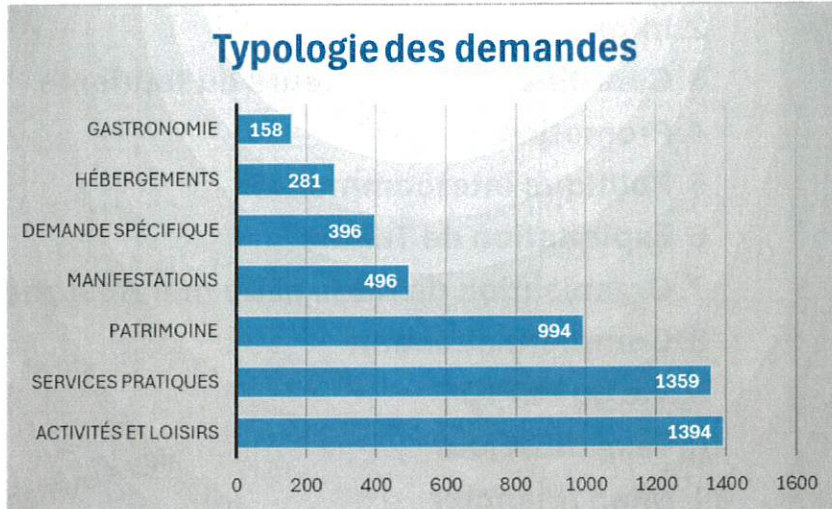


Rapport d'activité 2025

## 1. ACCUEIL typologie des demandes

Les demandes portaient essentiellement sur

- les activités et loisirs
- les services pratiques



## 1. ACCUEIL origine des visiteurs

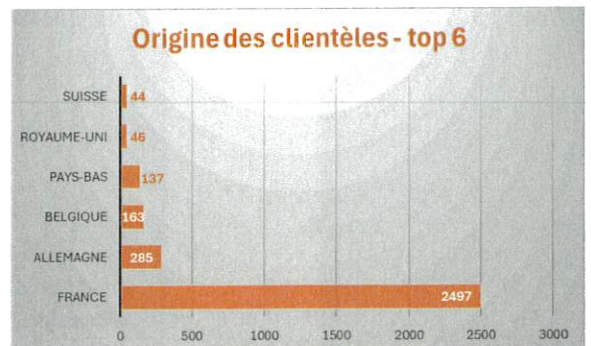
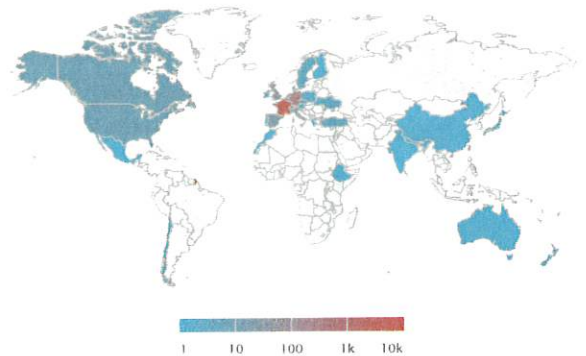
**5 continents représentés**  
**36 nationalités accueillies**

Par ordre d'importance :

France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Italie, Espagne, Canada, États-Unis, Danemark, République Tchèque, Luxembourg, Slovénie, Suède, Turquie, Chili, Japon, Nouvelle-Zélande, Pologne, Taïwan, Ukraine, Andorre, Australie, Autriche, Chine, Éthiopie, Finlande, Grèce, Inde, Irlande, Israël, Maroc, Mexique, Népal, Portugal

Demandes par pays

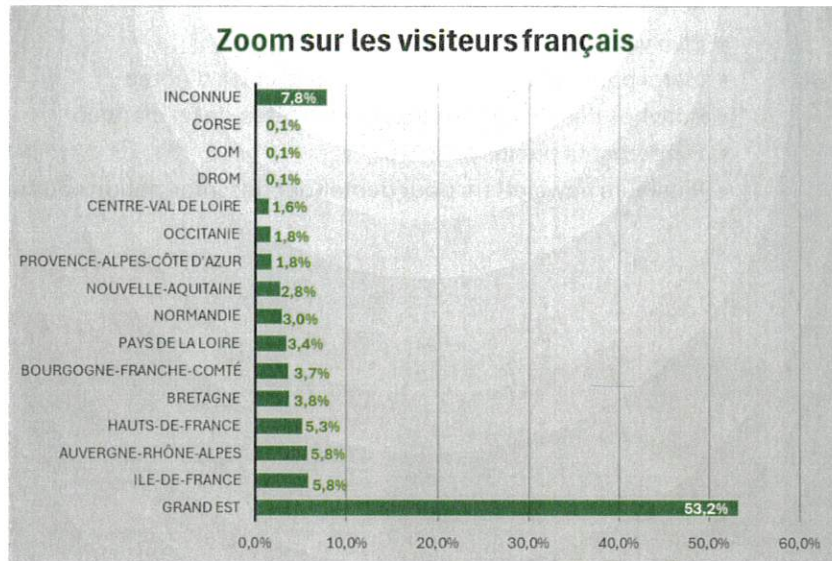
Source: Office de tourisme du Val d'Argent du 01/01/2025 au 31/12/2025





## 1. ACCUEIL les visiteurs français

Parmi les visiteurs français accueillis, une grande majorité de visiteurs de proximité



Rapport d'activité 2025



## 2. INFORMATION

Pré-requis : disposer d'**informations fiables et à jour**

LEI (Lieu d'Echange de l'Information) : **Système d'information touristique** des OT alsaciens

OTVA : **859 fiches** avec des informations sur

- à voir à faire 44%
- hébergements 23%
- associations 14%
- services et commerces 10%
- fiche descriptive 7%
- restaurants 2%

309 fiches mises à jour en 2025

749 fiches alimentent le site web [www.valdargent-tourisme.fr](http://www.valdargent-tourisme.fr) et d'autres sites web

Rapport d'activité 2025



## 2. INFORMATION

Les **newsletters et informations** envoyées aux acteurs touristiques du Val d'Argent

- 8 newsletters "les évènements du mois" : l'agenda du Val d'Argent
- actualités hébergeurs du Val d'Argent
- Et si vous rejoigniez la carte d'hôtes ?
- Merci pour votre engagement dans la carte d'hôtes
- Activités des restaurateurs pour les fêtes de fin d'année
- Evénements prévus en 2026
- Plusieurs newsletters pour demander des informations aux socio-professionnels



Les journées se rallongent, la nature s'éveille... et notre agenda déborde d'idées pour profiter pleinement de cette énergie printanière ! Que vous soyez curieux, rêveurs, inventifs ou en quête d'émotions, ce mois de mai a tout pour vous séduire.



Le mois de juin s'annonce riche en découvertes et en convivialité ! Concerts, balades commentées, ateliers nature, fêtes de village et grands événements rythmeront les semaines à venir. Une belle occasion de (re)découvrir le Val d'Argent autrement, entre patrimoine, culture et animations pour toute la famille.



Ateliers, spectacles, balades... le programme de septembre

Le mois de septembre s'annonce riche en rendez-vous dans le Val d'Argent ! Entre animations familiales, ateliers ludiques, spectacles et grands événements comme le Carrefour Européen du Patchwork, chacun trouvera de quoi s'évader et partager de beaux moments. Découvrez ci-dessous la sélection d'événements et manifestations du mois.

Rapport d'activité 2025



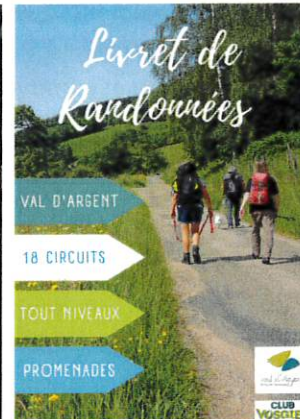
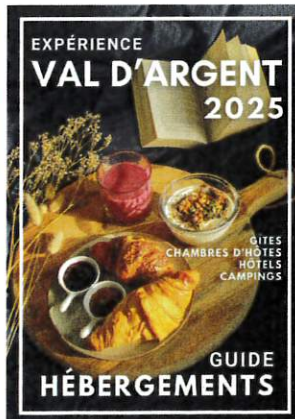
## 2. INFORMATION

Les éditions en 2025

- Magazine du Val d'Argent imprimé à 10 000 exemplaires
- Guide des hébergements – 500 ex.
- Mise à jour livret de randonnées – 219 ventes
- Agenda du mois et de l'été sur demande et téléchargement

## AGENDA

VAL D'ARGENT  
ÉTÉ 2025



Rapport d'activité 2025

### 3. COORDINATION DES ACTEURS DU TOURISME

#### Événements en Val d'Argent

- 101 fiches LEI créées
- 72 fiches mises à jour



#### Rencontre avec les acteurs touristiques locaux et du PETR au château Burrus le 15 mai

- qui fait quoi à l'OTVA
- sensibilisation à l'Ecoboussole (autodiagnostic de l'engagement durable des acteurs du tourisme)
- visite guidée du château en avant-première
- moment de convivialité pour poursuivre les échanges

#### Contacts réguliers pour

- informer sur de nouvelles tendances, initiatives, opportunités et bonnes pratiques
- alerter sur des menaces, mauvaises pratiques

### 4. PROMOTION salons

#### Salon Festivitas à Mulhouse

31 janvier - 2 février

essentiellement centré sur Tellure

en partenariat avec l'Hostellerie des Bagenelles pour une offre St Valentin

360 exposants / 23 600 visiteurs

#### Expo du Vélo à Strasbourg

27-28 septembre

promotion des itinéraires cyclables d'Alsace centrale

50 exposants

#### Salon SITV à Colmar

7 - 9 novembre

promotion des animations de Noël et de Tellure

vente de produits boutique

300 exposants / 18 000 visiteurs





## 4. PROMOTION presse, radio, TV, réseaux sociaux

### Presse

- Guide du Routard
- Petit Fûté Alsace

### Sur les ondes d'ICI Alsace et France Bleu Elsass dans le cadre du partenariat estival annuel avec les OT alsaciens

- Lundi 21/7 sur ICI Alsace
- Lundi 18/8 sur ICI Alsace
- 13 août - France Bleu Elsass



### A la télévision

- reportages réguliers sur TLVA
- Reportage **France 2** en juin
- Concours de décorations de Noël sur **TF1** dans l'émission "grands reportages" en décembre

Rapport d'activité 2025



## 4. PROMOTION réseaux sociaux

### Facebook

4702 followers

2025 : 832,1K vues

Interactions avec le contenu 12,3K vues (augmentation de 87.9% par rapport à 2024)

Clics 1,6K (augmentation de 236%)

Visites de la page : 17,6K (augmentation de 26.7%)

418 followers ont rejoint la page (augmentation de 103.9%)



### Instagram

1281 followers

2025 : 19,6K vues

Interactions avec le contenu 13,8K vues (augmentation de 100%)

220 followers ont rejoint la page (augmentation de 20,7%)

Rapport d'activité 2025



## 5. POLITIQUE INTERCOMMUNALE



### **Pays d'Art et d'Histoire**

Travail en étroite concertation avec le  
Promotion des visites et des animations proposées

### **Médiathèque du Val d'Argent**

Promotion des événements proposés

### **Maison du Val d'Argent**

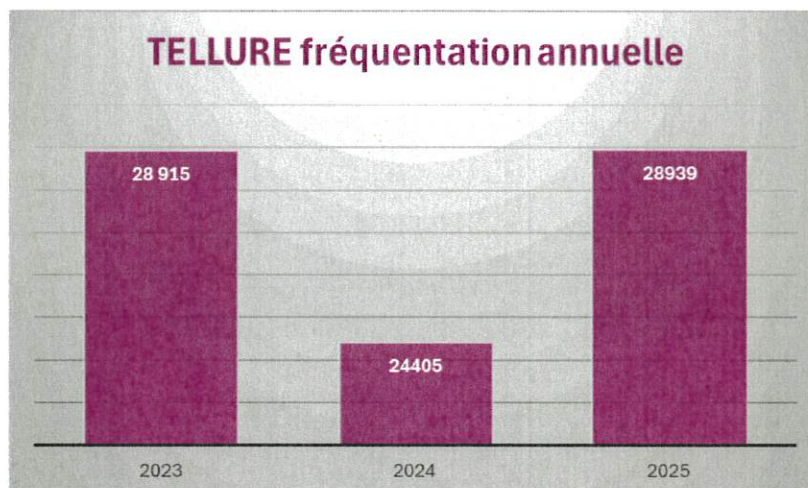
Participation à la réflexion



## 6. EXPLOITATION DE TELLURE accueil

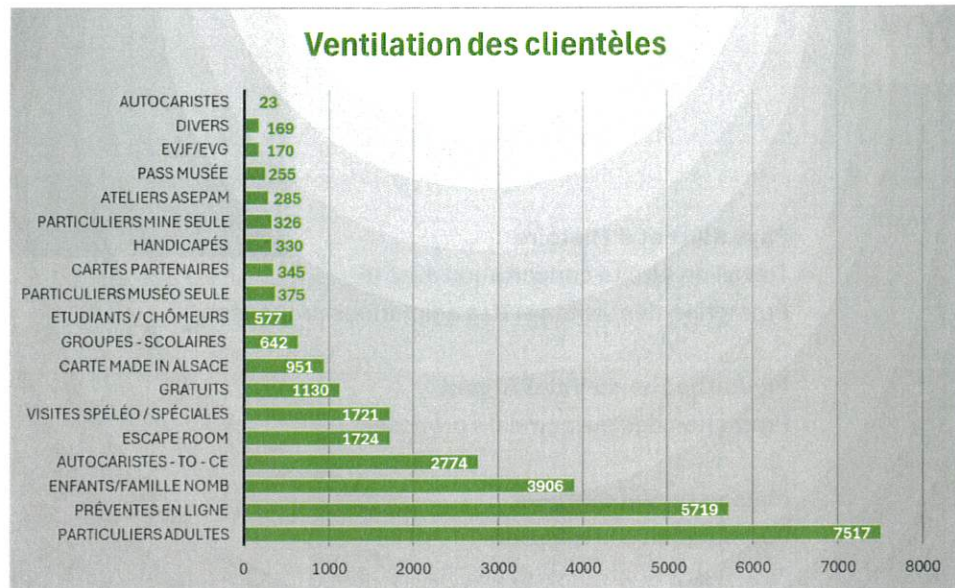
En 2025, Tellure a accueilli 28 939 clients  
Progression de 18,6% par rapport à 2024 (24 405 clients)

Ouverture du 29 mars au 2 novembre



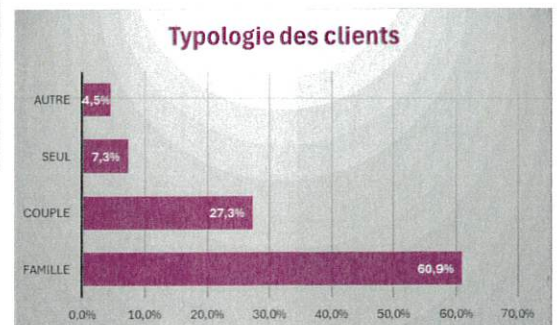
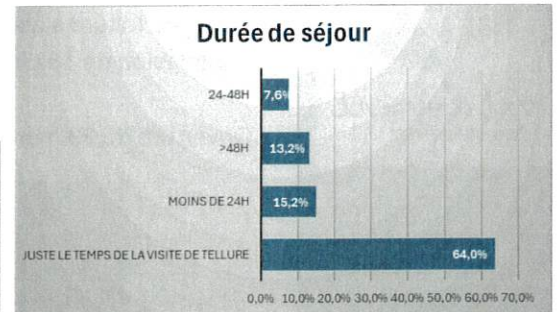
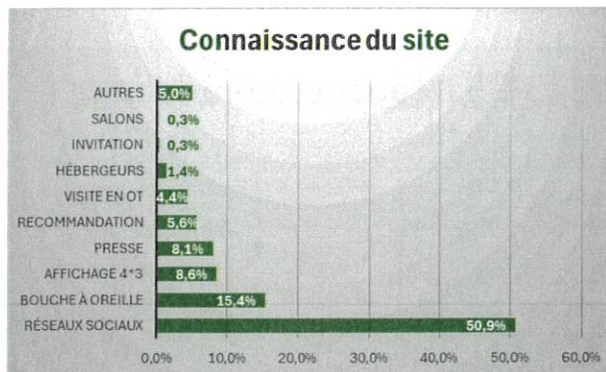
## 6. EXPLOITATION DE TELLURE accueil

### Ventilation des clientèles



## 6. EXPLOITATION DE TELLURE accueil

### Typologie des clientèles





Rapport d'activité 2025

## 6. EXPLOITATION DE TELLURE promotion

### Supports papier

- **Encart cartes Bonjour Alsace** : 250 000 exemplaires / 1 500 points de diffusion
- **Mineral & Gem** : présence dans le catalogue et affichage sur le point information
- **Made in Alsace** : 45 000 cartes, 220 supports, présence WebApp et guide de l'été (50 000 ex.)
- **Campagnes d'affichage 4x3** Colmar et Trèfle Dorlisheim
- **Petit Fûté Alsace** : rédactionnel, encart 1 page
- **Guide du Routard Alsace** : rédactionnel

### A la télévision

- Reportage **France 2** en juin

**Sur les ondes d'ICI Alsace et France Bleu Elsass** dans le cadre du partenariat estival annuel avec les OT alsaciens

- Lundi 21/7 sur ICI Alsace
- Lundi 18/8 sur ICI Alsace
- 13 août - France Bleu Elsass

Adhésion **OT Colmar** : présence site web et diffusion des flyers de Tellure à l'accueil



Rapport d'activité 2025

## 6. EXPLOITATION DE TELLURE promotion

### Numérique

- 4 **campagnes e-mailing** et 4 **campagnes SMS à destination des clients** à des moments-clés de l'année : ouverture, Tellure et son monde fantastique, rentrée, halloween
- **Site tellure.fr** : optimisation du référencement naturel par une meilleure structuration et la réécriture de textes
- Mise en avant des offres de Tellure sur **Google things to do Alsace**
- **Google adwords** : faire remonter les offres de Tellure dans les résultats de recherche grâce à des mots-clés
- Campagnes **Google display**
- Campagnes **YouTube**
- **Made in Alsace** : article, publications Facebook et Instagram, bannière, newsletter
- **Où sortir en Alsace** : 6 publications Facebook, page Tellure sur le site

### Présences extérieures

- **Festivitas** / Mulhouse / 31 janvier-2 février
- **Festival des jeux de rôle** / Kaysersberg / 3 mai
- **SlowUp** / Sélestat / 1er juin
- **Rendez-vous aux jardins** / Wintzenheim / 7-8 juin
- **SITV** / Colmar / 7-9 novembre





## 6. EXPLOITATION DE TELLURE promotion

### Facebook

10,3k followers  
521 followers supplémentaires  
660,1k vues  
4,2k interactions avec le contenu (+62,9%)

#### Audience :

- 91, 4% France
- 60,6% femmes - 39,4% hommes

### Instagram

1,6k followers  
167 followers supplémentaires  
20,8k vues  
223 interactions avec le contenu

#### Audience :

- 87% France
- 59% femmes - 41% hommes



Rapport d'activité 2025



## 6. EXPLOITATION DE TELLURE animations

**Exposition photos** de Thierry Vincent

**Concours de dessin** "Tellure et son univers fantastique et historique" durant l'été

**Visites VIP** pour les hébergeurs du Val d'Argent

**Soirée Comité de jumelage** en septembre

### Evénements

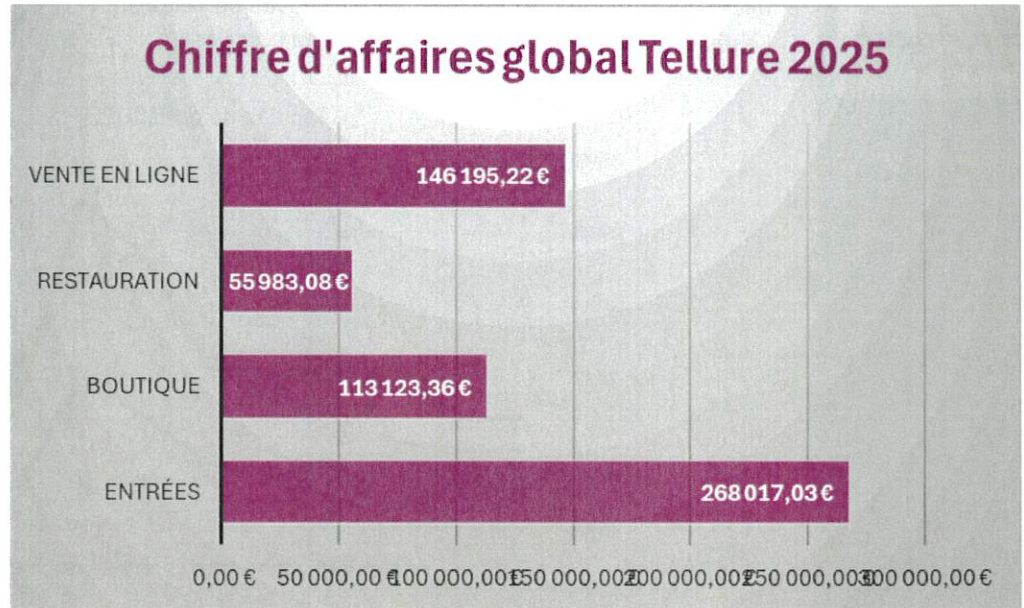
- **Tellure et son monde fantastique** / 14-15 juin
- **Dîners insolites** en partenariat avec ADT / 25-26 septembre
- **Voyage au coeur de soi** / 11-12 octobre
- **Halloween** / 31 octobre-1er novembre



Rapport d'activité 2025

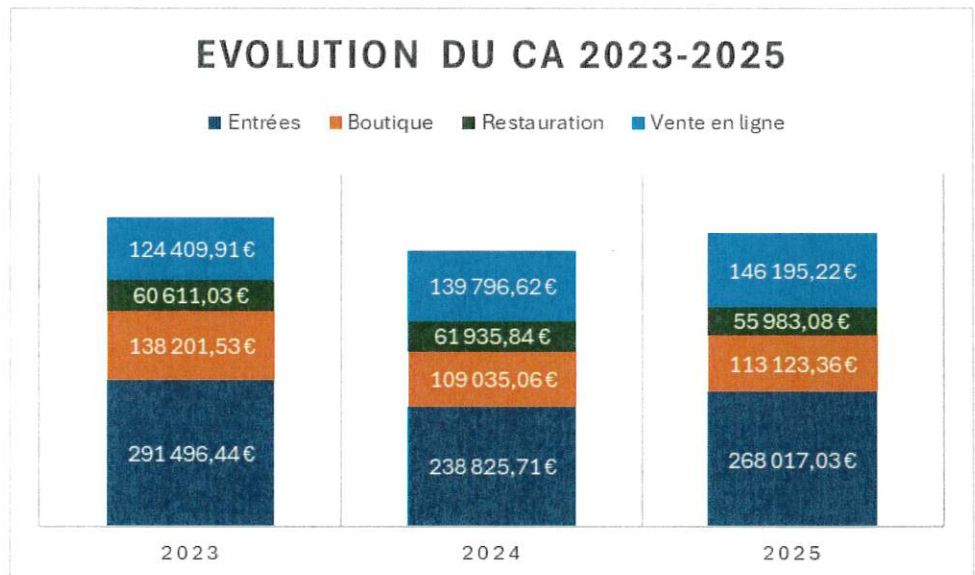
## 6. EXPLOITATION DE TELLURE commercialisation

Chiffre d'affaires global 2025 : 583 318,69 € HT



## 6. EXPLOITATION DE TELLURE commercialisation

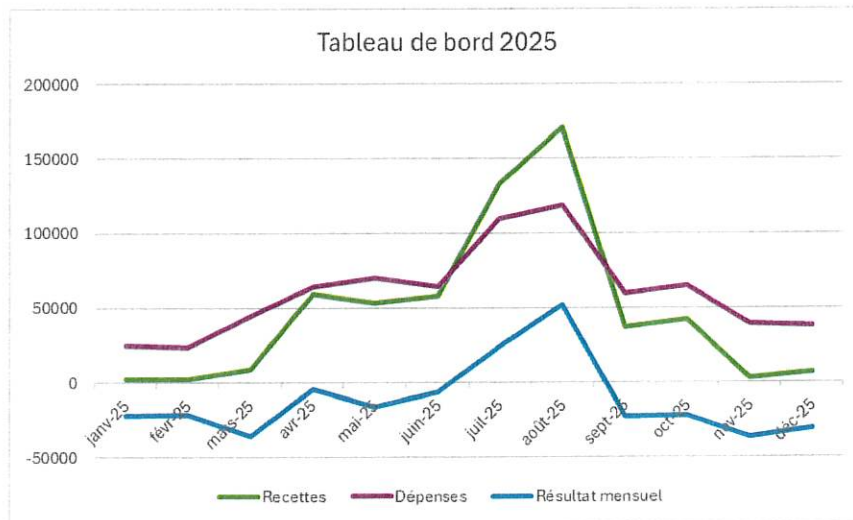
Evolution du chiffre d'affaires 2023-2025



## 6. EXPLOITATION DE TELLURE tableau de bord

Un tableau de bord a été instauré en 2025, en collaboration avec le cabinet comptable CIGAC afin de disposer de chiffres spécifiques à l'activité de Tellure.

Le résultat 2025 fait état d'un déficit de 141 433 € HT



## 7. ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS OTVA

### Petits-déjeuners de bienvenue à l'OTVA

- chaque lundi matin du 7 juillet au 12 août, soit 6 rendez-vous
- 99 personnes accueillies, soit une moyenne de 17 personnes par petit-déjeuner

### Visites du château Burrus - la nouveauté 2025 -

- chaque mercredi matin du 17 juillet au 27 août, soit 7 dates
- 159 personnes accueillies, soit une moyenne de 23 personnes par visite



### Soirées guinguettes

- chaque jeudi soir du 10 juillet au 21 août, soit 7 dates mais
- 2 dates annulées en raison de la météo
- 520 personnes accueillies, soit une moyenne de 104 personnes par soirée





Rapport d'activité 2025

## 7. ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS OTVA

### Féeries de Noël / 29-30 novembre

- la 1ère édition organisée par l'OTVA
- 41 exposants répartis sous le préau du tiers-lieu, place Keufer, rue Narbey et place des Tisserands
- Satisfaction des exposants :
  - Participation : 76,6% satisfaits + très satisfaits
  - Emplacement : 76,7% satisfaits + très satisfaits
  - Ambiance : 70,0% satisfaits + très satisfaits
  - Participation en 2026 : 73,3% oui
- A améliorer en 2026 :
  - Emplacement des stands, ambiance musicale, horaires dimanche, parking exposants



## 7. ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS OTVA



Rapport d'activité 2025

### Remise des prix maisons fleuries

- 104 inscrits
- 22 lauréats



### Remise des prix concours "nounours et lutins"

- 54 inscrits
- 16 lauréats récompensés
- Equipe de tournage de TF1 pour l'émission "Grands reportages" diffusée le 20 décembre



## 7. ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS PAH

### Animations et visites patrimoine - inscription à l'OTVA

-Coup de théâtre impérial (jeu d'enquête)	3 dates	130 personnes
-Sur les traces du Reichsland	2 dates	12 personnes
-Les tissus du Val d'Argent	3 dates	44 personnes
-Vestiges de la grande guerre	4 dates	50 personnes
-Vestiges de la grande guerre au crépuscule	2 dates	38 personnes
-Sur les pas des Amish	3 dates	34 personnes

Soit un total de 308 personnes - en moyenne 18 personnes

### Randonnées pique-nique - inscription à l'OTVA

-Tour du Taennchel	2 dates	55 personnes
-Les crêtes de la Hingrie	2 dates	19 personnes
-Autour de la Goutte des Pommes	2 dates	17 personnes

Soit un total de 91 personnes - en moyenne 15 personnes

## 8. COMMERCIALISATION

		Total HT
<b>Billetterie</b>	AJI box	9 095,83 €
	Carrefour européen du Patchwork	4 378,20 €
	Festival aux Chandelles	102,84 €
	Visites PAH	16,36 €
<b>Boutique</b>	Minéraux	18 253,53 €
	Cartes IGN, livres, carte postales	2 002,67 €
	Féeries de Noël (emplacements)	1 591,67 €
	Produits dérivés	246,75 €
<b>Centrale de réservation de meublés</b>	CA de 1 770 €	<b>177,00 €</b>



Rapport d'activité 2025

## 9. VIE DE L'EPIC

**Comité Directeur** : 7 réunions, 64 sujets traités

### Equipe

- 15 présences extérieures en Val d'Argent :

2 remises des prix, 5 soirées guinguette, 7 visites château Burrus  
Mineral & Gem, Féeries de Noël

- 6 salons hors Val d'Argent
- 4 réunions
- 5 éductours (voyages d'études)
- 1 rencontre des OT alsaciens



Rapport d'activité 2025

## 9. VIE DE L'EPIC

### Représentation de l'OTVA

- 5 CTR (Comité Technique Régional = réunions des directeurs/trices des OT alsaciens)
- 1 Bureau du RésOT Alsace
- 2 Conseils d'Administration du RésOT Alsace
- AG RésOT Alsace
- 4 réunions RésOT Alsace
  
- 1 réunion ADOT (Association des Directeurs d'OT du Grand Est)
  
- 5 réunions PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
  
- 5 réunions ADT (Alsace Destination Tourisme)
- AG ADT
  
- 1 réunion ART
  
- 3 réunions Massif des Vosges





## 10. TAXE DE SEJOUR

73 442,76 €

Montant de la taxe de séjour reversée par la CCVA à l'OTVA au titre de l'année 2025



Rapport d'activité 2025



## 11. BILAN FINANCIER compte administratif

### Section d'investissement

Recettes	9 082,06 €
Dépenses	24 894,78 €
Résultat de l'exercice	-15 812,72 €
Reprise antérieure	28 002,75 €

---

**Résultat de clôture** **12 190,03 €**

### Section d'exploitation

Recettes	1 040 097,50 €
Dépenses	952 989,99 €
Résultat de l'exercice	87 107,51 €
Reprise antérieure	35 329,41 €

---

**Résultat de clôture** **122 436,92 €**

**Balance générale** **134 626,95 €**

Rapport d'activité 2025

## 11. BILAN FINANCIER affectation des résultats

### Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	87 107,51 €
B. Résultats antérieurs reportés	35 329,41 €
<b>C. Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>122 436,92 €</b>

### D. Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement)	0,00 €
R001 (excédent de financement)	12 190,03 €

### E. Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	0,00 €

### F. Besoin de financement (D+E) **0,00 €**

### AFFECTATION

1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00 €
2) Affectation en réserves réglementées R1064 en investissement	0,00 €
3) Report en fonctionnement R002	122 436,92 €

## 11. BILAN FINANCIER compte de résultats

	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Vente de marchandises	205 248,77	3 312,65
Prestations de services	373 251,17	
Subventions d'exploitation	251 240,00	261 900,00
Reprise sur dépréciations et provisions	273,6	
Autres produits	200 854,36	563 333,76
<b>TOTAL I</b>	<b>1 030 867,90</b>	<b>828 546,41</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achat de marchandises	62 114,21	
Autres achats et charges externes	504 667,77	574 924,46
Impôts et taxes sur rémunération	177,61	48,38
Salaires et traitements	225 283,47	185 947,27
Charges sociales	143 239,62	116 432,08
Dotations amortissements sur immob	9 082,06	12 239,92
Dot aux dépréc sur actif circulant	136,6	273,6
Autres charges	414,48	1 758,79
<b>TOTAL II</b>	<b>945 115,82</b>	<b>891 624,50</b>
<b>A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>85 752,08</b>	<b>-63 078,09</b>



## 11. BILAN FINANCIER compte de résultats (suite)

	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés		3,38
<b>TOTAL III</b>		<b>3,38</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>B - RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		<b>3,38</b>
<b>A + B RESULTAT COURANT</b>	<b>85 752,08</b>	<b>-63 074,71</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Autres opérations de gestion	7 860,46	6 684,90
Produits des		150
Autres opérations en capital	151	888
<b>TOTAL V</b>	<b>8 011,46</b>	<b>7 722,90</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Autres opérations de gestion	155,83	1 119,05
Valeur comptable des immo cédées		150
Autres opérations en capital	6 500,20	
<b>TOTAL VI</b>	<b>6 656,03</b>	<b>1 269,05</b>
<b>C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>1 355,43</b>	<b>6 453,85</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>1 038 879,36</b>	<b>836 272,69</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)</b>	<b>951 771,85</b>	<b>892 893,55</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>87 107,51</b>	<b>-56 620,86</b>



**Rapport d'activité 2025**  
**Office de Tourisme du Val d'Argent - Tellure**

*Merci pour votre attention*